

INFORMATIONS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FDS :

Préparation :

Code produit : 999 4469
Désignation : Colorit, couleur blanc "Milkyfect", pot de 5 g
Utilisation : Matière plastique au colorer des bijoux.

Identification de la Société :

Raison Sociale:	Cookson-CLAL
Adresse siège social :	5 Chemin du Plateau 69570 Dardilly
Telephone:	0800 878 202
E-mail:	qualite@cookson-clal.com

Numéro d'appel d'urgence :

N° ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 - <http://www.centres-antipoison.net>
Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Antipoison Français.
Ces centres antipoison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 23.11.2020

Numéro de version 5

Révision: _____ 23.11.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** COLORIT Colours
COLORIT Farben

· **Code du produit:** .

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Non approuvé pour les consommateurs privés.

· **Emploi de la substance / de la préparation**

Matière plastique au colorer des bijoux.

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:**

Heimerle + Meule GmbH
Dennigstrasse 16
D-75179 Pforzheim

Telefon +49 (0) 7231 940-0
Telefax +49 (0) 7231 940-2199
www.heimerle-meule.com

· **Service chargé des renseignements:**

Abteilung BASU - Bau/Arbeitssicherheit/Umwelt
Département BASU - Construction / Sécurité au travail / Environnement
sds@heimerle-meule.com

IATA - 24h Emergency Contact -
IATA - Contact d'urgence 24h -
(Numéro d'urgence des marchandises dangereuses)
+49 172 739 6970

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

FRANCE
Centre Anti-Poisons Hôpitaux Universitaires
de Strasbourg
BP 426
67091 Strasbourg Cedex
+33 (3) 883 737 37

BELGIEN
Centre Antipoisons
(+32) 070 245 245

BELGIEN, LUXEMBURG in Deutsch
Vergiftungs-Informationen-Zentrale Freiburg, +49 (0)761 19240 (24 h)

FR

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.11.2020

Numéro de version 5

Révision: _____ 23.11.2020

Nom du produit: COLORIT Colours
COLORIT Farben

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS07

- Mention d'avertissement Attention
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
Triethylenglycoldiméthacrylat
tétraacrylate de pentaérythritol
- Mentions de danger
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- Conseils de prudence
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml
- Pictogrammes de danger



GHS07

- Mention d'avertissement Attention
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
Triethylenglycoldiméthacrylat
tétraacrylate de pentaérythritol
- Mentions de danger
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- Conseils de prudence
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 23.11.2020

Numéro de version 5

Révision: _____ 23.11.2020

Nom du produit: COLORIT Colours
COLORIT Farben

(suite de la page 2)

P280 Porter des gants de protection.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 109-16-0 EINECS: 203-652-6	Triethylenglycoldiméthacrylat ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	10–25%
CAS: 4986-89-4 EINECS: 225-644-1 Numéro index: 607-122-00-9	tétraacrylate de pentaérythritol ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	<1%
CAS: 75980-60-8 EINECS: 278-355-8 Numéro index: 015-203-00-X	oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine ⚠ Repr. 2, H361f	<1%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**

· **Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Autoprotection du secouriste d'urgence.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

En cas d'accident ou de malaise, consultez immédiatement un médecin

· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Laver immédiatement à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

· **Après ingestion:** Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.11.2020

Numéro de version 5

Révision: _____ 23.11.2020

Nom du produit: COLORIT Colours
COLORIT Farben

(suite de la page 3)

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
 Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**



Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Attention : les appareils de filtrage ne protègent qu'un court laps de temps. Ils ne doivent être employés que dans des cas exceptionnels, c'est - à - dire lorsque de petites quantités du produit ont été libérées, afin de combattre les fuites.

- **Autres indications**

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
 Veiller à une aération suffisante.
 Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
 Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.
 Ne transvaser et ne manipuler le produit qu'en système fermé.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
 Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
 Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
 Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
 Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
 Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
 Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
 N'employer que dans des secteurs bien aérés.
 Tenir les récipients hermétiquement fermés.
 Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
 Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
 Éviter la formation d'aérosols.
 En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.
 Ne pas nettoyer à sec les objets et les sols recouverts de poussière mais les laver à fond à grande eau.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.11.2020

Numéro de version 5

Révision: _____ 23.11.2020

Nom du produit: COLORIT Colours
COLORIT Farben

(suite de la page 4)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Respecter les prescriptions légales pour le stockage.
Respecter les prescriptions légales pour le stockage.
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.
- **Indications concernant le stockage commun:**
Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.
- **Classe de stockage:**
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

CAS: 109-16-0 Triethylenglycoldimethacrylat
--

MAK (Allemagne)	vgl. Abschn. IV
-----------------	-----------------

- **Informations relatives à la réglementation MAK (Allemagne):** MAK- und BAT-Liste
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau.
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Selon la directive CE 89/686/CEE
- **Protection respiratoire:**
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Attention: Les appareils de filtrage / les filtres ne protègent que pendant une courte durée. Ils ne doivent être utilisés qu'exceptionnellement pour combattre les fuites et l'incendie, lorsque de petites quantités de (matière) ont été libérées.
selon la norme EN 14387
selon la norme EN 143
- **Protection des mains:**
Si le contact de peau ne peut pas être empêché, pour éviter des sensibilisations possibles, des gants protecteurs doivent être recommandés.
Gants résistants aux solvants



Gants de protection

selon la norme EN 374

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 23.11.2020

Numéro de version 5

Révision: _____ 23.11.2020

Nom du produit: COLORIT Colours
COLORIT Farben

(suite de la page 5)

Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum indispensable.

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Sensibilisation possible par les composants dans les matériaux des gants.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Avant de travailler avec des gants, il est conseillé d'appliquer des produits de protection de la peau contenant du tannin afin d'éviter un ramollissement de la peau causé par la transpiration.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 3).

Valeur pour la perméabilité: $\text{taux} \leq 3$

· **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:** Gants en PVC ou PE

· **Protection des yeux:** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

· **Protection du corps:**

Vêtement de protection léger

Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme:

Visqueuse

Couleur:

Divers, selon l'encrage

· Odeur:

Inodore

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· valeur du pH:

Non déterminé.

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: $> 100^{\circ}\text{C}$

· Point d'éclair

Non applicable.

· Inflammabilité (solide, gaz):

Non applicable.

· Température de décomposition:

Non déterminé.

· Température d'auto-inflammabilité:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion:

Inférieure:

Non déterminé.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 23.11.2020

Numéro de version 5

Révision: _____ 23.11.2020

Nom du produit: COLORIT Colours
COLORIT Farben

(suite de la page 6)

Supérieure:	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité à 20°C:	1,1 g/cm ³
· Densité relative:	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Teneur en substances solides:	0,0 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

CAS: 109-16-0 Triéthylenglycoldiméthacrylat

Oral LD50 >5.000 mg/kg (rat)

CAS: 75980-60-8 oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine

Oral LD50 >5.000 mg/kg (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 23.11.2020

Numéro de version 5

Révision: _____ 23.11.2020

Nom du produit: COLORIT Colours
COLORIT Farben

(suite de la page 7)

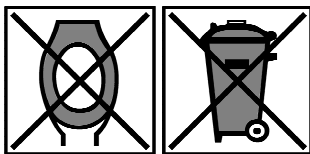
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** -
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB** Non applicable.
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Pour le recyclage, s'adresser au producteur.

- **Code déchet:**
L'attribution des codes de déchets / déchets appellations EWC est fait selon l'industrie et des processus spécifiques
- **Catalogue européen des déchets**
Il n'y a pas des conventions uniques pour la gestion des déchets des produits chimiques dans des états membres de l'union européenne. Généralement l'ordure des produits chimiques sont considérés comme déchets spéciales.

La collecte et traitement des ordures est réglementée dans des états membres de l'union européenne par des lois conformes. Nous vous demandons de contacter d'autorité compétente responsable ou d'entreprise d'élimination des déchets

HP13	Sensibilisant
------	---------------

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Des petites quantités peuvent être amenées avec la lumière au durcissement et données aux déchets ménagers. Les emballages contenant la pollution nuisible ou des restes produits pollués doivent être tenir comme le produit.
Les emballages qui sont libérés des restes produits doivent être amener à la exploitation; seulement dans le cas qu'une système collectif correspondant n'existe pas, ils pouvant être gérer comme des ordures.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 23.11.2020

Numéro de version 5

Révision: _____ 23.11.2020

Nom du produit: COLORIT Colours
COLORIT Farben

(suite de la page 8)

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· IATA	
· Remarques:	Contact d'urgence 24h - (Numéro d'urgence des marchandises dangereuses) +49 172 739 6970
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

DIRECTIVE 98/24/CE DU CONSEIL du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE)

DIRECTIVE 2012/18/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, modifiant puis abrogeant la directive 96/82/CE du Conseil

- TSCA (Toxic Substance Control Act)

Tous les composants sont compris.

- GADSL - Global Automotive Declarable Substance List

Aucun des composants n'est compris.

- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 23.11.2020

Numéro de version 5

Révision: _____ 23.11.2020

Nom du produit: COLORIT Colours
COLORIT Farben

(suite de la page 9)

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales:**

· **Classe de pollution des eaux:** .

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction -**

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Raisons pour le changement**

S'il s'avère nécessaire, ces fichiers de données de sécurité seront révisés, et mis en conformité selon la réglementation en vigueur.

La version actuelle est mise à votre disposition sur internet sous l'adress www.heimerle-meule.com

· **Phrases importantes**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

· **Service établissant la fiche technique:**

Abteilung BASU - Bau/Arbeitssicherheit/Umwelt

Département BASU - Construction / Sécurité au travail / Environnement

sds@heimerle-meule.com

· **Contact:**

Herr Thomas Knuth

Knuth@heimerle-meule.com

sds@heimerle-meule.com

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

AwSV: Ordonnance sur les installations de traitement des substances polluantes dans l'eau (réglementation allemande).

TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses (réglementation allemande)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 23.11.2020

Numéro de version 5

Révision: _____ 23.11.2020

Nom du produit: COLORIT Colours
COLORIT Farben

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

(suite de la page 10)

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR